

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3295

objet : **Fourniture de préleveurs et de pièces détachées - Réparation et location de préleveurs -
Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1087 en date du 29 septembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des fournitures de préleveurs fixes et portables antidéflagrants et de leurs pièces détachées et de leur réparation et location.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 24 septembre 2004, a attribué le lot n° 2 à l'entreprise Martec.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 20 mai 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée d'un an ferme, reconductible expressément deux fois une année) :

- lot n° 1 - fournitures de préleveurs fixes, fourniture de pièces détachées, réparation et location : entreprise Endress-Hauser pour un montant annuel minimum de 6 000 € HT et maximum de 24 000 € HT,

- lot n° 3 - fournitures de préleveurs portables antidéflagrants, fourniture de pièces détachées, réparation et location : entreprise Endress-Hauser pour un montant annuel minimum de 12 000 € HT et maximum de 48 000 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - fournitures de préleveurs fixes, fourniture de pièces détachées, réparation et location : entreprise Endress-Hauser pour un montant annuel minimum de 6 000 € HT et maximum de 24 000 € HT,

- lot n° 3 - fournitures de préleveurs portables antidéflagrants, fourniture de pièces détachées, réparation et location : entreprise Endress-Hauser pour un montant annuel minimum de 12 000 € HT et maximum de 48 000 € HT.

2° - La dépense prévisionnelle annuelle, d'un montant maximum de 72 000 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2005, 2006 et 2007 sur diverses imputations des sections d'investissement et de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,